



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DES LAURENTIDES**

Procès-verbal de la séance **du conseil** de la municipalité régionale de comté des Laurentides, qui s'est tenue le **19 janvier 2017**, en la salle Ronald Provost de la MRC des Laurentides, sise au 1255, chemin des Lacs à Saint-Faustin-Lac-Carré.

Étaient absents : monsieur Denis Chalifoux, monsieur Guy Drouin et monsieur Hugh Scott.

Étaient présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Bernard Lapointe	maire de la municipalité du Canton d'Amherst
Charles de Broin	maire suppléant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord
Danielle St-Laurent	mairesse de la municipalité de Lac-Supérieur
Évelyne Charbonneau	mairesse de la municipalité d'Huberdeau
Gilbert Brassard	maire de la municipalité de Labelle
Guylaine Berlinguette	mairesse de la municipalité d'Arundel
Jean-François Delisle	maire de la municipalité de Val-des-Lacs
Jean-Léo Legault	maire suppléant de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts
Jean-Pierre Monette	maire de la municipalité de La Minerve
Kenneth Hague	maire de la municipalité d'Ivry-sur-le Lac
Louis Gibeau	maire suppléant de la municipalité de Val-Morin
Luc Brisebois	maire de la Ville de Mont-Tremblant
Luc Trépanier	maire de la ville de Barkmere
Maurice Plouffe	maire de la municipalité de La Conception
Nicole Davidson	mairesse de la municipalité de Val-David
Pierre Poirier	maire de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré
Richard Forget	maire de la municipalité de Lantier
Ronald Provost	maire de la municipalité de Brébeuf
Serge Chénier	maire de la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides
Steven Larose	maire de la municipalité de Montcalm

formant quorum sous la présidence du préfet-suppléant, monsieur Steven Larose.

Étaient également présentes : madame Isabelle Daoust, directrice du service des finances et directrice générale adjointe, madame Katia Morin, directrice du service juridique et des ressources humaines, madame Nancy Pelletier, directrice générale et secrétaire-trésorière et madame Karine Yanire, adjointe à la direction générale.

**1. Ouverture de la séance**

Monsieur Steven Larose souhaite la bienvenue à ses collègues. Le quorum étant constaté, le préfet-suppléant procède à l'ouverture de la séance.

**2. Rés. 2017.01.7052  
Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Pierre Poirier, appuyé par le conseiller Ronald Provost et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soumis pour adoption au début de la présente séance soit et est adopté.

**ADOPTÉE**



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale  
de comté des Laurentides**

**3. Suivi**

Aucun suivi n'est présenté.

**4. Direction générale**

**4.1. Rés. 2017.01.7053**

**Adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Delisle, appuyé par la conseillère Nicole Davidson et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance du conseil des maires en date du 15 décembre 2016 soit et est ratifié.

**ADOPTÉE**

**4.2. Rés. 2017.01.7054**

**Appui à la MRC de Montcalm concernant la suspension du traitement des demandes à portée collective (art. 59 LPTAA) par la Commission de protection du territoire agricole du Québec**

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) permettent à une MRC ou une communauté de présenter une demande à portée collective afin de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole;

CONSIDÉRANT la correspondance datée du 21 octobre 2016 de la présidente de la Commission de protection du territoire agricole concernant la suspension du traitement des demandes à portée collective;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2016-12-9570 adoptée par la MRC de Montcalm le 15 décembre 2016 à l'effet d'informer la CPTAQ de son désaccord sur sa décision de suspendre le traitement des demandes à portée collective et de sa demande à l'effet de revoir cette décision dans les meilleurs délais;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Kenneth Hague, appuyé par le conseiller Bernard Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides appuie la MRC de Montcalm dans ses démarches auprès de la CPTAQ;

ET

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC de Montcalm, aux MRC du Québec, à la CPTAQ, au MAMOT et au MAPAQ.

**ADOPTÉE**

**4.3. Rés. 2017.01.7055**

**Autorisation d'octroi de contrat pour les services professionnels pour l'installation d'une unité de stockage SAN et pour l'achat des équipements**

CONSIDÉRANT QU'il convient de faire l'acquisition d'un nouvel équipement informatique et des logiciels appropriés pour les différents services offerts par la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a fait procéder par un spécialiste externe à une étude de ses besoins et à la confection du devis technique pour l'appel d'offres sur invitation;



CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a lancé, au courant du mois de janvier, un appel d'offres sur invitation selon une formule d'évaluation et de pondération des offres pour l'obtention de services professionnels pour l'installation d'une unité de stockage SAN et pour l'achat des équipements;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions et la rencontre du comité pour l'analyse de ces dernières auront lieu dans les semaines à venir;

CONSIDÉRANT QUE l'équipement doit être remplacé et mis en place le plus rapidement possible compte tenu du vieillissement de l'équipement actuel et des risques inhérents ainsi qu'aux demandes pressantes pour l'obtention de plus d'espace sur les serveurs de la MRC des Laurentides;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Luc Trépanier, appuyé par le conseiller Richard Forget et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides autorise la direction générale a octroyé le contrat au soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme et ayant obtenu le meilleur pointage dans le cadre de l'appel d'offres pour les services professionnels pour l'installation d'une unité de stockage SAN et pour l'achat des équipements, le tout selon les termes et conditions contenues au cahier des charges, et ce, conditionnellement à la résolution confirmant cet octroi;

ET

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides confirmera l'octroi du contrat, le nom du soumissionnaire retenu ainsi que le coût du contrat lors de la séance du conseil des maires du mois de février.

**ADOPTÉE**

**5. Gestion financière**

**5.1. Rés. 2017.01.7056**

**Liste des déboursés pour la période du 13 décembre 2016 au 12 janvier 2017**

Il est proposé par la conseillère Évelyne Charbonneau, appuyé par le conseiller Jean-Léo Legault et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides autorise et ratifie, le cas échéant, le paiement des sommes identifiées à la liste des déboursés présentée dans le cadre de la présente séance, pour la période du 13 décembre 2016 au 12 janvier 2017, portant notamment les numéros de chèques 20 266 à 20 294 inclusivement, au montant total de 444 842,44 \$.

**ADOPTÉE**

**6. Gestion des ressources humaines**

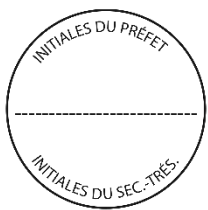
**6.1. Rés. 2017.01.7057**

**Attribution du poste d'analyste-rechercheur grade 2**

CONSIDÉRANT QU'à partir de la banque de curriculum vitae reçus lors du concours pour combler deux postes d'analyste-rechercheur grade 2 une sélection a été effectuée;

CONSIDÉRANT QUE le processus comprenait une présélection, une entrevue d'embauche, un test écrit et une vérification des références;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé et que le processus de sélection a été complété;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale  
de comté des Laurentides**

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Nicole Davidson, appuyé par la conseillère Danielle St-Laurent et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides attribue à madame Manon Paradis le poste d'analyste-rechercheur grade 2, le tout selon l'échelon 3, classe 9, effective à compter de la date qui sera déterminée par la direction du service de l'évaluation foncière;

ET

QUE cette attribution soit conditionnelle à la période d'essai prévue à la convention collective intervenue entre la MRC des Laurentides et le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2817 actuellement en vigueur.

**ADOPTÉE**

**7. Planification et de l'aménagement du territoire**

**7.1. Rés. 2017.01.7058**

**Autorisation de signature de la demande de subvention et adoption du rapport sur les dépenses admissibles au programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec a annoncé l'adoption d'un nouveau programme triennal d'aide financière à l'entretien de la Route verte pour les années 2016-2017 à 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE le Parc linéaire Le P'tit Train du Nord, section de la MRC des Laurentides, fait partie de la Route verte;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec, dans le cadre dudit programme d'aide financière, finance un montant pouvant aller jusqu'à 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence des dépenses maximales prescrites;

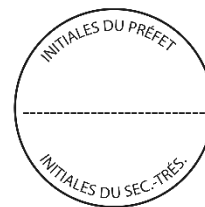
CONSIDÉRANT QU'en vertu dudit programme, les dépenses maximales admissibles sont de 3 000 \$ par km pour un total de 225 000 \$ pour l'ensemble du tronçon du Parc linéaire Le P'tit train du Nord sur le territoire de la MRC des Laurentides et, qu'à cet effet, le montant maximal de l'aide financière demandée ne peut excéder 112 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour l'exercice financier 2016-2017, les dépenses admissibles réalisées entre le 1<sup>er</sup> avril 2016 et le 31 mars 2017 sont considérées dans le calcul de l'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE pour l'exercice financier 2016-2017, une demande d'aide financière au montant maximal de 112 500 \$ fut déposée par la MRC des Laurentides, le 19 décembre 2016, auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec, compte tenu que les dépenses maximales admissibles ont excédé 225 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec exige le dépôt d'un rapport des dépenses pour ledit exercice financier, adopté par résolution du conseil des maires de la MRC des Laurentides, et ce, avant le 31 janvier 2017;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Maurice Plouffe, appuyé par le conseiller Jean-François Delisle et résolu à l'unanimité des membres présents



QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides entérine et autorise le dépôt de la demande de subvention signée par madame Isabelle Daoust, directrice générale adjointe et directrice des finances, en date du 19 décembre 2016;

ET

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides adopte le rapport sur l'état des dépenses du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017, fait par la MRC des Laurentides sur le Parc linéaire Le P'tit Train du Nord, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

**8. Service de l'évaluation foncière**

**8.1. Rés. 2017.01.7059**

**Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications à PG Solutions**

CONSIDÉRANT QU'en 2010, la MRC des Laurentides lançait un appel d'offres afin d'obtenir des soumissions pour l'implantation d'un système informatisé intégré d'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires devaient déposer le prix annuel des contrats d'entretien et de soutien nécessaires au système informatisé;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Bernard Lapointe, appuyé par la conseillère Guylaine Berlinguette et résolu à l'unanimité des membres présents

QU'à même les crédits budgétaires du poste 02-19000-524 « Entretien systèmes informatiques », la MRC des Laurentides renouvelle auprès de la compagnie PG Solutions le contrat d'entretien et de soutien nécessaire au travail du service des finances au coût de 6 985 \$, plus les taxes applicables, pour l'année 2017;

ET

QU'à même les crédits budgétaires du poste 02-19000-524 « Entretien systèmes informatiques », la MRC des Laurentides renouvelle auprès de la compagnie PG Solutions le contrat d'entretien et de soutien nécessaire au travail du service d'évaluation au coût de 53 880 \$, plus les taxes applicables, pour l'année 2017.

**ADOPTÉE**

**9. Gestion des matières résiduelles**

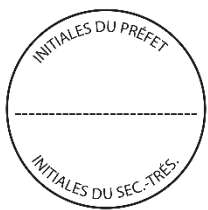
**9.1. Rés. 2017.01.7060**

**Renouvellement de l'adhésion à Tricentris du 14 avril 2017 au 14 avril 2022 - Autorisation de signature du nouveau protocole d'entente avec Tricentris.**

CONSIDÉRANT QUE Tricentris a pour objet d'organiser des activités de gestion intégrée des déchets et de promouvoir la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE Tricentris gère trois établissements de récupération et de conditionnement de matières recyclables pour le bénéfice des municipalités membres;

CONSIDÉRANT QUE Tricentris s'engage à trier gratuitement les matières recyclables soit le verre, le plastique, le métal, le papier et le carton, en provenance du territoire de la MRC des Laurentides et d'assurer leur mise en marché, le tout selon les modalités à être établies par Tricentris;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Laurentides

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides peut consentir des subventions pour maintenir des organismes ayant pour but la protection de l'environnement et la conservation des ressources;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides peut aussi confier à ces organismes l'organisation et la gestion d'activités relatives aux buts qu'ils poursuivent;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides peut signer des contrats de gré à gré avec des organismes publics, tel que stipulé à l'article 573.3, deuxième alinéa de la *Loi sur les cités et villes* et par l'article 938, deuxième alinéa du *Code municipal du Québec*, et que Tricentris en est un;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides s'engage à demeurer membre de Tricentris jusqu'au 14 avril 2022 et à promouvoir la collecte sélective sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides autorise exclusivement Tricentris à trier les matières recyclables provenant de son territoire, entre autres le verre, le plastique, le métal et le papier-carton ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides s'engage à verser annuellement, et ce, jusqu'au 14 avril 2022 à Tricentris une subvention déterminée par le règlement fixant la contribution financière des membres de Tricentris;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-François Delisle, appuyé par la conseillère Danielle St-Laurent et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides autorise le préfet de la MRC des Laurentides, actuellement Monsieur Denis Chalifoux, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC des Laurentides, actuellement Madame Nancy Pelletier, à signer, pour et au nom de la MRC des Laurentides, le protocole d'entente déterminant les modalités d'adhésion avec l'organisme Tricentris, centre de tri, jusqu'au 14 avril 2022.

### **ADOPTÉE**

#### **10. Organismes apparentés**

##### **10.1. Parc écotouristique de la MRC des Laurentides**

###### **10.1.1. Rés. 2017.01.7061**

###### **Désignation d'un administrateur au conseil d'administration du Parc écotouristique de la MRC des Laurentides**

CONSIDÉRANT la création du Parc Écotouristique de la MRC des Laurentides depuis le 4 octobre 2011;

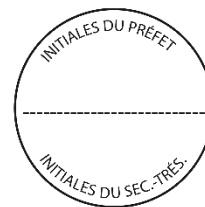
CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du Parc Écotouristique de la MRC des Laurentides est composé de trois administrateurs choisis par la MRC des Laurentides parmi les maires de cette MRC, soit le préfet et deux autres maires, de deux administrateurs choisis par la MRC parmi ses employés-cadres, du maire de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré et d'un représentant des locataires de l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la durée des mandats est d'une durée d'un an et qu'à moins d'un changement, leur mandat se renouvelle de façon automatique pour un autre terme à la fin de l'année;

CONSIDÉRANT la résolution 2016.11.7020 adoptée lors de la séance du 23 novembre 2016 concernant la désignation d'un employé-cadre de la MRC des Laurentides au sein du Parc Écotouristique de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un deuxième administrateur parmi ses employés-cadres;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale  
de comté des Laurentides**



POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Bernard Lapointe, appuyé par le conseiller Kenneth Hague et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides procède à la désignation de madame Nancy Pelletier, employé-cadre à la MRC des Laurentides, au sein du conseil d'administration du Parc Écotouristique de la MRC des Laurentides à titre d'administrateur et confirme les membres suivants dans leur mandat pour la prochaine année:

Siège	Membre	Durée
1) Préfet	Denis Chalifoux	Novembre 2016 à 2017
2) Élu	Ronald Provost	Novembre 2016 à 2017
3) Élu	Bernard Lapointe	Novembre 2016 à 2017
4) Employé-cadre	Nicolas Joly, secrétaire-trésorier	Novembre 2016 à 2017
5) Employé-cadre	Nancy Pelletier	Janvier 2017 à novembre 2017
5) Maire SFLC	Pierre Poirier	Novembre 2016 à 2017
6) Locataire	Gérald Le Gal	Novembre 2016 à 2017

**ADOPTÉE**

**11. Divers**

Aucun sujet n'est présenté.

**12. Dépôt de documents**

**12.1. Bordereau de correspondances**

Suite au dépôt du bordereau de correspondance, aucune résolution n'est proposée.

**13. Ajouts**

**13.1. Rés. 2017.01.7062**

**Désignation de représentants au sein du comité de sécurité incendie**

CONSIDÉRANT l'adoption des orientations de la révision du schéma de couverture de risques le 21 mars 2013 par résolution 2013.03.5790;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires a adopté un plan de mise en œuvre régional en date du 16 mai 2013 par résolution 2013-05-5837;

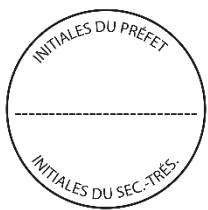
CONSIDÉRANT QUE la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie est entamée, le comité devra participer à l'écriture du schéma révisé et étudier divers sujets;

CONSIDÉRANT QUE le spécialiste en sécurité publique sera également présent au comité à titre de personne ressource;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Maurice Plouffe, appuyé par le conseiller Luc Brisebois et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires procède à la nomination des membres suivants au sein du comité de sécurité incendie:

Siège	Membre
1)	Serge Chénier, Maire de Sainte-Lucie-des-Laurentides
2) Présidente	Évelynne Charbonneau, Mairesse d'Huberdeau



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale  
de comté des Laurentides**

3)	Luc Champagne, Directeur du service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Tremblant
4)	Jonathan Ruffo, Directeur du service incendie de la municipalité de Val-des-Lacs
5)	Hugues Jacob, Directeur général de La Conception
6)	Benoit Charbonneau, Directeur général de la municipalité de Lantier
7)	Michel Lefebvre, conseiller de la municipalité de Labelle

ET

QUE la résolution 2014.01.6003 soit abrogée afin de donner pleins effets aux présentes.

**ADOPTÉE**

**14. Questions diverses**

Aucun sujet n'est présenté.

**15. Période de questions**

Aucune question n'est présentée.

**16. Rés. 2017.01.7063  
Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Richard Forget, appuyé par le conseiller Pierre Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la présente séance soit et est levée, il est 18h15.

**ADOPTÉE**

---

Nancy Pelletier  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

Steven Larose  
Préfet-suppléant